

COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 25 mars 2022

L'an deux mil Vingt Deux, le Vingt-Cinq Mars, 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame LEMESLE Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme LEMESLE Nathalie, Mr BOSSUYT Xavier, Mme PORET Céline, Mr LEFEBVRE Didier, Mr GAINVILLE Cédryc, Mme SANDOVAL Pascale Mr ANGER Franck, Mme LEGAY Elise, Mr MOAL Yann, Mme SAUNIER Sylvie, Mr COLARD Stéphane, Mme DEHAIS Estelle, Mr QUESNEL Marcel,

Absents Excusés : Mme HEBERT Isabelle (pouvoir à Mr BOSSUYT), Mr LOZE Jean-François (pouvoir à Mr QUESNEL).

Secrétaire de séance : Mme DEHAIS Estelle.

Objet : Compte administratif 2021 et Compte de Gestion 2021

Madame le Maire se retire et laisse la Présidence à Monsieur QUESNEL Marcel, doyen d'âge.

Le compte administratif de la commune de YEBLERON est présenté par Monsieur QUESNEL Marcel. Il s'établit comme ci-dessous :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	725 585,45 €	112 964,63 €
Recettes	850 781,70 €	99 239,57 €
Résultat de l'exercice	125 196,25 €	- 13 725,06 €
Résultat reporté au 31 Décembre 2020	80 390,53 €	- 63 212,79 €
Résultat de l'exercice au 31/12/21	205 586,78 €	- 76 937,85 €
Résultat global au 31 Décembre 2021	128 648,93 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte administratif présenté ci-dessus,
- d'adopter le compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal, égal en chiffres au compte administratif.

Objet : Vente de la Forge

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération lors de la séance du 4 juin dernier, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour vendre à Monsieur MARELLE une parcelle de 1 250 m2 comprenant la Forge pour un prix de 25 000 € nets vendeur.

Au mois de novembre dernier, le rendez-vous avec le géomètre a eu lieu et la parcelle nouvellement créée qui serait vendue à Monsieur MARELLE serait finalement d'une contenance de 2 073 m2.

La délibération prise en juin 2021 est donc caduque.

Madame le Maire, après en avoir discuté avec Monsieur MARELLE, propose au Conseil Municipal d'établir le prix de vente de cette parcelle à 32 000 €.

Il est également indiqué que Madame le Maire prendra l'attache de l'étude de Maître HAZARD AUVRAY à Valmont pour réaliser cette transaction.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'autoriser la vente de la parcelle de terrain à Monsieur MARELLE pour un montant net revenant à la commune de 32 000 €
- Précise une nouvelle fois que les frais notariés et les frais de bornage seront entièrement à la charge de l'acquéreur
- Rappelle que doit figurer dans l'acte notarié la présence connue de la bétail, à proximité immédiate du projet
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente décision.

Objet : Modification poste de Rédacteur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De supprimer le poste de rédacteur à temps complet à compter du 01.07.2022
- De créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Divers :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite des écoles d'Hattenville et de Yébleron a eu lieu avec les services de la DASEN. Suite à cela, une réunion informelle s'est tenue en mairie avec des conseillers municipaux d'Hattenville et de Yébleron pour un questionnaire sur le devenir des établissements scolaires des 2 communes.
Pour le moment aucun projet n'est envisagé.
- Madame le Maire explique également aux membres du Conseil qu'un recrutement est en cours actuellement afin d'assurer le remplacement de Pascal GREVREND. En effet, celui-ci devant être opéré prochainement, il devra faire de la rééducation et ne sera donc sûrement pas à son poste avant la fin de l'été.
- Madame le Maire informe les conseillers que l'achat des capteurs de CO2 installés dans les écoles a été entièrement financé par une subvention de l'Académie.
- Monsieur QUESNEL demande à Madame le Maire si elle a donné son parrainage à un candidat pour l'élection Présidentielle. Cette dernière lui répond que non.
- Madame PORET signale que le voyage annuel du CCAS aura lieu cette année le 29 juin 2022. Il s'agira d'un repas spectacle au cabaret le Puits Enchanté à Doudeville.

- Madame le Maire remercie Monsieur COLARD et les bénévoles de l'association l'A.B.Y. qui ont pris en charge les travaux d'agrandissement du terrain de pétanque pour ne pas générer de coût à la commune.

Monsieur COLARD précise que cela est possible grâce à des subventions de Super U, AM Isolation et du Café des Fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Mme Nathalie LEMESLE	M. Xavier BOSSUYT	Mme Céline PORET	M. Didier LEFEBVRE
Mme Pascale SANDOVAL	M. Franck ANGER	Mme Elise LEGAY	M. Cédryc GAINVILLE
Mme Sylvie SAUNIER	M. Yann MOAL	Mme Estelle DÉHAIS	M. Stéphane COLARD
M. Marcel QUESNEL	Pour Mme Isabelle HÉBERT M. Xavier BOSSUYT	Pour M. J.François LOZÉ M. Marcel QUESNEL	